

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil.....	33
en exercice.....	33
présents.....	29
présents par procuration.....	4
absent excusé.....	0

O B J E T

Avenant au règlement du marché d'approvisionnement

Le 28 mars 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 22 mars 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, M. Desrivières à M. About, M. Morot-Sir à Mme Berot.

SECRETARE : M. Pillet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190328-DEL2019032814-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 04/04/2019
Affichage : 04/04/2019

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre d'une délégation de service public, un nouveau contrat de concession relatif à la gestion du marché d'approvisionnement a été conclu avec la société Lombard et Guérin et la ville à partir du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de cinq ans.

En parallèle de ce contrat de concession, un règlement interne au marché a également été conclu venant préciser le fonctionnement de celui-ci.

Les représentants des commerçants du marché ont émis le souhait d'apporter des compléments aux articles de ce règlement afin de faciliter le fonctionnement actuel du marché.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au règlement interne du marché d'approvisionnement.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de concession pour la gestion du marché d'approvisionnement conclu entre la ville et la société Lombard et Guérin pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2017,

VU le règlement du marché qui a été signé concomitamment au contrat de concession,

VU la demande des représentants des commerçants du marché,

VU l'accord de la société Lombard et Guérin,

VU l'avis de la commission de Développement Economique du 11 mars,

CONSIDERANT que l'avenant proposé au règlement du marché viendra améliorer son fonctionnement,


H

SUR le rapport de M. Marcuzzo,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant au règlement du marché d'approvisionnement,


Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,
Luc STREHATANO

Acte rendu exécutoire le - 4 AVR. 2019